Saignelégier se dote d'un Conseil général

L'assemblée communale de Saignelégier sera remplacée par un Conseil général. Les citoyens du chef-lieu ont approuvé dimanche à 63,2% le changement de règlement instituant ce nouveau «parlement communal». L'assemblée communale devra encore se prononcer d'ici la fin de cette année sur le nouveau cadre réglementaire de cette réforme, dont l'entrée en vigueur est prévue pour la prochaine législature.

La votation communale sur le Conseil général à Saignelégier était entourée de plusieurs inconnues. En l'absence d'opposition affichée, difficile de prendre le pouls de la population (lire notre édition du 17 septembre). Aussi, la crise institutionnelle que vit actuellement la commune des Bois allait-elle influencer les citoyens du chef-lieu? A lire les résultats, la réponse est non.

Une large majorité des votants, à savoir 63,2%, s'est prononcée en faveur de la création d'un «parlement communal», en approuvant la modification du règlement d'organisation et d'administration de la commune (ROAC).

Jean-Marie Miserez content

Le projet était soutenu par la majorité du Conseil communal de Saignelégier et par l'unanimité des membres de la commission d'étude du Conseil général, constituée des partis actifs dans le chef-lieu (Les Verts, PS, PCSI, Le Centre et UDC).

Les citoyens de Saignelégier ont plébiscité le projet de Conseil général. L'assemblée communale sera abandonnée à compter de la prochaine législature. photo François Ducommun

A l'heure de l'analyse, le président de ladite commission, Jean-Marie Miserez, se disait «globalement assez satisfait», jugeant le résultat «plutôt positif». Le socialiste, qui s'était qualifié de «vieux briscard» de la politique lors de la présentation du projet en mai dernier, n'était pourtant pas euphorique dimanche, mais «content». Ancien conseiller communal et candidat à la mairie par le passé, l'homme connaît l'échiquier politique du chef-lieu comme sa poche.

Selon lui, le résultat sorti des urnes est conforme à la force des partis à Saignelégier. Autrement dit, les sympathisants et membres du PS et du Centre, formations les plus influentes dans le chef-lieu, ont été sensibles aux arguments de leur parti. Pour rappel, seul le Parti chrétien-social indépendant (PCSI) était divisé sur cet objet, laissant la liberté de vote à ses membres.

Dans la foulée, le président relève le travail réalisé en coulisses par les membres de sa commission, parmi lesquels figuraient des personnes ayant assumé des responsabilités politiques aux échelons communal et cantonal par le passé, à l'instar de François-Xavier Boillat (Le Centre) ou Claude-Adrien Schaller (PCSI).

Plus largement, Jean-Marie Miserez estime que les Loitchous ont souhaité une politique communale plus cohérente. «Les gens ont compris que les assemblées communales étaient un peu plus difficiles à gérer que par le passé, que les discussions s'avéraient plus complexes avec davantage de réglementations» résume le socialiste.

A l'assemblée de décider

Enfin, à l'heure d'analyser le taux de participation, qui s'est élevé à 47%, Jean-Marie Miserez évoque «une belle mobilisation sans plus». Parmi ses questionnements figurent des commentaires selon lesquels les citoyens n'étaient pas assez informés, alors que le socialiste estime que tout a été mis en œuvre (site internet, campagne d'affichage orchestrée par la commune et contacts avec les médias) afin que la population puisse se forger un avis.

De l'histoire ancienne désormais. La commission d'étude se réunira demain pour dresser le bilan. Après un passage par le Conseil communal et le service cantonal des communes, les règlements entourant la mise en place du Conseil général et les modalités d'élection de ses membres passeront devant les citoyens, lors de l'«assemblée du budget» du mois de décembre.

Si le calendrier est respecté, le Conseil général de Saignelégier sera élu en 2027 et pourra fonctionner à compter du 1er janvier 2028.

Randy Gigon